w Objets Folants GENDARMERIE NATIONALE BORDEREAU D'ENVOI Identifiés. CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE 1306737 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE -NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE PV N488 du 13/10 / 1981 OBJET DE LA PROCÉDURE ENQUÊTE ENQUETE SUR OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

REFERENCE: C.M. nº 32600 MA/Gend.T. du 2.8.1968 (Classement: 33 01 C) PRELIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE - B.E. nº 18000 DEF/Gend/Emp.0ps. du 6.4.19和9 (Classement 55 03) NUMÉRO DÉSIGNATION PIÈCES DES D'ORDRE -Procès-verbal de synthèse 2 -Procès-verbal d'audition de témoin 3 -Schéma de l'O.V.N.I. selon M. -Extrait carte 1/50.000° SAILLAGOUSE Procès-verbal d'audition de témoia 5 6. -Proces-verbal d'audition de témein (première audition) -Proces-verbal d'audition de cémoia (douxième audition) 8 Extrait carte 1/50000° PRADES 9 Extrait carte 1/200000° Michelin Nº 86 -Extrait carte 1/250000° axes céronautiques civils. 0 -Planche photographique. (Aucune photographie pour YERNET-LES-IMINS) N° Sepra: 1981308239 INDEXATION DU DESTINATAIRE (X) &-0 1 DEC. 1981 M. LE PROCONEXEXEXEMBERGORES Préfet des Pyrénées-Orientales VU ET TRANSMIS PAR: Le COLONEL à PERPIGNAN . Le Procureur de la République Commandant la Légion de Languedoc-Roussillon Général Commandant la Région Aérienne à AIX-EN-PROVENCE 2 Direction de la Gendarmerie -Bureau Emploi-Renseigne-DATE, SIGNATURE, CACHET DESTINATAIRES A MONTPELLIER E Le //1/1/1/ ment, Section opérations. O. Le Colen 1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Nº 212 A2 REF. C.M. Nº 32.200 MA/GEND. T. OMA DU 30.07.1968 - CLASS. 53.11

GENDARMERIE--NATIONALE

-0-0-0-0-0-

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

~O~O~O~

"Renseignements
Administratifs"

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

~()~

gnr

OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

L'an mil neuf cent quatrevingt-un,

le vingt-quatre novembre

Nous

Chef d'Escadron Commandant la Compagnie de Gendarmerie

Pièce nº 488/1

Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 20 et 75 à 78 du Code de Procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que noze avons effece de tuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

I. - EXPOSE DES FAITS -

Au cours de la dernière semaine de Septembre Monsieur

à OSSEJA et y demeurant faisait

connaître au Commandant de Compagnie qu'il avait de nuit vers

22 heures observé un curieux phénomène lumineux dans le ciel

de Cerdagne le 19 Septembre 1981. Il indiquait dans le même

temps qu'une amie Mademoiselle demeurant à CORNEILLA
DE-CONFLENT avait aussi remarqué le 27 Octobre 1981 vers 3 heures du matin un objet lumineux inconnu se déplaçant dans le ciel.

Ces deux personnes ont été entendues à par l'Officier

Commandant la Compagnie.

Au cours de l'enquête sur ces phénomènes. la Brigade de faisait savoir que Monsieur

à VERNET avait- de la même manière aux environs de 3 heures du matin le 3 Octobre 1981 observé deux objets volants non identifiés. Ce troisième témoin a été entendu par la Brigade locale compétente.

Il a semblé intéressant à l'enquêteur de rassembler dans un même procès-verbal ces trois observations assez rapprochées dans le temps et concernant la zone frontalière montagneuse franco- espagnole. Un rappel de doux témoignages concernant la même région rapportés en Novembre 1977 et Février 1978 a aussi paru utile.

0 0

II. - ENQUETE-

Le 19 Septembre 1981, Monsieur revient du Roussillon vers BOURG-MADAME en empruntant la R.N. 116. A 21 h. 45 il s'arrête à proximité du château d'eau de BOURG-MADAME (altitude 1220 m.) pour regarder le ciel très clair et très étoilé ce soir-là. Au bout de quelques minutes il aperçoit un objet lumineux de la grandeur d'un avion de ligne en position fixe au-dessus de la borne frontière 504 (Altitude 2205 m.). Il estime que cet appareil se trouve à environ 1000 mètres au-dessus de la frontière franco-espagnole. Il remarque tout le long de l'engin dont il ne distingue pas la forme générale une série de lumières blanches identiques pouvant être soit des ouvertures (fenêtres) soit des projecteurs latéraux (Voir schéma pièce n° 3)

De manière alternative et successivement les lueurs blanches sont occultées par des lumières rouges, cela peut aussi bien être un système clignotant blanc-rouge dit-il. Monsieur observe le phénomène à l'aide de jumelles RONY de grossissement 12 mais ne peut malgré cela préciser la forme de l'objet. Il dit avoir observé l'engin durant 15 minutes environ jusqu'à ce que de dernier se déplace à vitesse lente vers l'Espagne et disparaisse derrière l'horizon montagneux (plus de 2000 m. d'altitude). Il est alors 22 heures. rentre alors à BOURG-MADAME au lotissement

et reprend son observation vers 22 heures 15 et aperçoit l'OVNI au dessus de la Molina (Station de ski espagnole située à 2400/2500 m. d'áltitude) où il demeure stationnaire quelques minutesmoins que précédemment - puis s'éloigne vers le Sud-Ouest en montant (chaîne de la Sierra del Cadi) à vitesse toujours peu importante.

Monsieur n'a pu à aucun moment distinguer la forme de l'engin et il ne déclare pas avoir entendu ou non de bruit car son point d'observation a toujours été distant de 10 à 15 kilomètres de l'OVNI.

Ce témoin travaillant en Cerdagne à l'habitude d'une part d'observer la nature, d'autre part de distinguer les avions de ligne passant fréquemment au-dessus des massifs et de voir les hélicoptères de divers types s'entrainant au Centre de Vol en Montagne de SAINTE-LEOCADIE. Monsieur agé de 34 ans est apprécié, une personne calme, connue très honorablement dans la région.

II°/- OBSERVATION DU 27.9.1981 de Mademoiselle A CORNEILLA DE CONFLENT .

(Références pièces nº 5 - 8 - 9 - 10)

Mademoiselle lycéenne à domiciliée à CORNEILLA-DE-CONFLENT (Altitude 548 m.) en compagnie de sa cousine Mademoiselle regarde le ciel qui est très clair vers 3 heures du matin le 27 Septembre 1981 en direction de l'Ouest. Les deux jeunes filles remarquent un objet de la grandeur d'une étoile importante de couleur rouge atténué entouré d'une auréole de même nuance qui se déplace moins vite qu'un avion dans le sens VILLEPRANCHE-DE-CONFLENT -> SAHORRE en utilisant la vallée de FUILLA. Mademoiselle ___ précise que l'OVNI, dont elle n'entend pas le bruit (distance du point d'observation à l'engin 2 kilomètres mais dans une vallée parallèle) se situe au-dessus du niveau de la première ligne d'horizon (crâtes de Saint Clément d'altitude 700 - 760 m.) mais audessous du niveau de la deuxième ligne d'horizon (crêtes du Massif des Très Estelles 1600 - 2100 m.). On peut considérer lorsqu'on se place sur le terrain que l'altitude de l'engin par rapport au sol de

la vallée de FUILLA était de 200 à 300 m.

Aucune autre personne en dehors de ces deux jeunes filles dont une seule a pu être entendue n'a été témoin du phénomène.

Selon le Proviseur du Lycée qui a assisté à la déposition de son élève, Mademoiselle agée de 17 ans est une jeune filles pudérée, sérieus qui n'a aucune tendance à la rêverie. Ell ne lit pas d'ouvrage de science fiction de manière habituelle.

IIIº/- OBSERVATION DU 3 OCTOBRE 1981 DE MONSIEUR

A VERNET-LES-BAINS:

(Référence pièces nº 6 - 7 - 8 - 9)

Le 3 Octobre 1981 vers 2 h 45 du matin Monsieur regarde le temps par la fenêtre de sa maison à VERNET-LES-BAINS (Altitude
685 m.), le ciel est clair et étoilé. Il aperçoit en direction du
Nord-Ouest (Cerdagne -Capcir) un objet lumineux de forme courte et
arrondie de la grandeur d'une automobile (environ 5 mètres). La partie haute de cet engin est éclairée d'une lueur jaunâtre et semble
posséder des hublots. La partie inférieure est plus sombre de couleur rouge. La vitesse n'est pas précisée par contre l'observateur
note que l'appareil fait un bruit semblable à celui d'un moteur élestrique ou au chuintement d'un brâleur de chaudière à mazout.

Ce premier OVNI est suivi à une minute d'intervalle par un engin identique. Les deux se dirigent par la vallée du Cady en direction des crêtes de Mariailles. Ils sont à environ 500 mètres de Monsieur

lorsqu'ils entrent dans la vallée sous le Pic de la PENA (1100 m.) et passent selon le témoin à une dizaine de mètres audessus des crêtes de Mariailles (Altitude 1650 - 2000 m.)

Monsieur pense ne pas avoir affaire à deux avions étast donné l'altitude basss (500 m. du sol environ). Il est & noter que la vallée du Cady est très boisée et très accidentée et que lors d'incendies de forêts les avions Canadairs ont du mal à manoeuvrer.

Monsieur âgé de 53 ans est un bien connu qui assure en saison estivale le transport de touristes dans le Massif du Canigou en Jeep. Il sait observer et connaît la montagne la nuit comme le jour. C'est un témoin de bonne foi.

o o

IV°/- OBSERVATIONS DE 1977 et 1978

Référence: P.V. nº 904/77 du 18.11.1977 de la Brigade de

P.V. nº 51/78 du 20 Mars 1978 de la Brigade de

Pièce nº 9 Carte 1/200000 Michelin.

Le 2 Novembre 1977 vers 23 h 30 Monsieur

domicilié à VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT (Altitude 430 m) a observé une boule lumineuse jaune de 15 à 20 cms de diamètre entourée de rayons en position stationnaire au-dessus du Pic des Embouilles situé au Sud-Est d'altitude 807 m. Cet objet céleste a été vu pendant plusieurs minutes l'observateur étant parti se coucher n'a pas pu indiquar le sens de son mouvement ultérieur -si mouvement il y

a ex - (P.V. de première néférence).

Le 16 Février 1978 vers 6 h.40 Monsieur

domicilié à PERPIGNAN alors qu'il effectuait un transport vers la Cerdagne via la R.N. 116 a observé durant une minute environ au-dessus de la vallée de la Têt à partir de son point de stationnement (altitude 1500 m.) et au-niveau de son regard une boule brillante couleur exangée en position fixe au-dessus de la vallée au niveau de PLANES. Cet objet est parti vers le Nord -Nord Est sans bruit et a disparu à grande vitesse avec une trainée lumineuse. Un deuxième objet de forme ovoïde de couleur mâte a été remarqué à 30 mètres environ du précédent lorsque celui-ci passait à la verticale de l'observateur (P.V. de deuxième référence)

vo/ - VERFICIATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ENQUETE

51 .- Vols d'aéronefs militaires:

De Centre de Vol en Montagne de l'ALAT situé à SAINTE-LEOCADIE près de SAILLAGOUSE a fait connaître qu'aucun vol d'hélicoptère de l'Armée Française ou d'une Armée étrangère n'avait eu lieu durant les trois nuits concérnées (19 Septembre - 27 Septembre et 3 Octobre 1981). Le personnel de surveillance de la Base de SAINTE-LEOCADIE n'a signalé aucun phénomène céleste particulier aux dates indiquées.

La Gendarmerie de l'Air de NARBONNE après enquête auprès de l'Officier Commandant des Opérations de la Base Aérienne 944 de NARBONNE indique qu'aucun appareil identifié ou non identifié n'a été observé dans les zones considérées (Canigou - Puigmal) aux mêmes dates.

B Aucun exercice du SDECE n'a été effectué dans le département durant la période précisée (du moins à la connaissance de la Gendarmerie)

52 .- Vols d'aéronefs civils:

Contrôle de l'Aéroport de PERPIGNAN-LLABAMERE - Aucun vol n'a été pris en compte dans la période donnée. Le contrôle de PERPIGNAN n'assure que le transit au-dessous de 7500 pieds, au-dessus de ce niveau le contrôle est sous la responsabilité du CRNA de BORDEAUX MERIGNAC.

Entre Régional de Navigation Aérienne de BORDEAUX Mérignac (Sud-Ouest) (Voir pièce 20 10)

L'ingénieur chargé du contrôle du trafic en espace supérieur sur les axes concernés par l'enquête (Zones Puigmal et Canigou Ouest) donne les précisions suivantes: 19.9.1981: Itinéraire GAILLAC - BARCELONE . 3 aéronefs ont emprunté l'axe et sont passés à la várticale du Puigmal à 19 h 58 20 h 02 et 20 h 18 (T.U.)

> Itinéraire ROQUEBLANC - GENONE laéronef est en descente à 20000 pieds verticale du Pic du Géant à 20 h 30 (T.U.) .../...

27.9.1981: Itinéraire GAILLAC - BARCELONE 4 Aéronefs ont emprunté l'axe. Passage verticale du Puignal à 20 h 56 - 21 h 00 21 h ll - 21 h 26 (T.U.)

Aucun aéronef sur l'axe GERONE par le Pic du Géant.

Les renseignements concernant le 3 Octobre 1981 n'ont pas été demandés. Il est à noter que les axes considérés sont à sens unique Nord - Sud et les avions évoluent à grande altitude.

vols d'hélicoptères de la Société GIRAFRANCE:

Des travaux de creusement d'un tunnel dans la Sierra del Cedi (Espagne) située àu Sud de PUIGCERDA ent nécessité le conceurs d'une Alouette III = SA 316 B = Immatriculée F.B.T.E.T. due rant la périods considérée.

L'Officier Commandant la Guardia Civil de PUIGCERDA (Espagne) pense que cet hélisoptère basé temporairement à BERGA (BARCELONE) aurait effectué des vols à la tombée de la nuit après les heures de travail. Cet appareil aurait été aperçu à la verticale de l'aérodreme de ALP (Espagne) au crépuscrale.

L'Alouette III de GYRAFRANCE a atterri à PERPIGNAN-LA LLABANERE le 15.10.1981 au matin puis a rejoint MONTPELLIER FREJORGUES le même jour. Cet aéronef n'a pas volé les 19 Septembre et 27 Septembre 1981 (Vérification du Carnet de route par la Brigade des Transports Aériens.)

VIO/- VERIFICATIONS METEOROLOGIQUES :

Aucun orage n'a perturbé notre région en altitude à cette période-là. Le temps est demouré clair et froid, la visibilité en altitude était parfaite.

La station météorologique de LA LDABANERE a indiqué qu'aucun ballon sonde n'a été laché ces jours-là (Courant de Nord Ouest très faible)

VII°/- VERIFICATIONS SUR LE PLAN DE L'INFRASTRUCTURE ELECTRIQUE:

- 71.- E.D.F.: Aucune anomalie n'a été constatée sur le réseau local. Il est à noter que plusieurs lignes à haute tension (15000 Kw à VERNET 60000 Kw à BOURG-MADAME) traversent les zones concernées.
- 72.- S.N.C.F.: Aucune anomalie n'a été constatée au niveau des 6 centrales hydroélectriques étagées le la long de la vallée de la Têt au cours des jours indiquée.

Il est à noter que la voie ferrée PRADES -VILLEFRANCHE - LATOUR DE-CAROL est électrifiée soit par cables sériens soit par un troisième rail. -(Ligne LATOUR-DE-CAROL -BARCELONE électrifiée aussi)

VIII°/- RENSEIGNEMENTS DIVERS :

-Aucune trace particulière n°a été constatée sous les trajectois res basses (observations de VERNET et CORNEILLA) tant sur la végéatation que sur le sol.

radio et hertziens à proximité des zones d'observation (Pièce n° 9)

-Sur le plan astronomique on peut donner les précisions suivantes:

Ni en Septembre ni en Octobre 1981 la planète Jupiter souvent objet de confusion dans ce type d'observation n'est visible.

La planète Vénus se couche peu après le soleil en Septembre et en Octobre il n'g a donc pas non plus d'erreur d'observation possible.

La lune en Septembre a son dernier quartier le 20 à 19 h.48 (TU) et la nouvelle lune est le 28 à 4 h 08 (TU). En Octobre cet astre a son premier quartier le 6 à 6 h 45 (TU).

«Il n'a pas été vérifié la trajectoire des satellites artificiels (cas de l'observation du Puigmal)

III. CLOTURE -

An niveau de l'enquêteur, aucune conclusion ne peut être apportée quant à la nature des observations signalées.

Il apparaît cependant d'une part que celles-ci ont des caractéristiques communes:

-elles sont situées dans la même zone géographique composée du massif montagneux frontalier franco-espagnol

slos axes réels ou possibles du mouvement des OVNI sont en gros Nord sud.

-les données d'observation sont assez longues et deux observations sur trois se sont faites entre 2 h. et 3 h du matin . (VERNET - CORNEIDLA)

-deux observations sur trois indiquent un passage à basse altitude et sont à rapprocher de l'observation faits le 16 Février 1978 (VERNET - CORNEILLA et celle de FETGES)

-la couleur rouge est signalés dans les trois observations actuelles (le bruit léger n'est mentionné que dans un seul cas)

d'autre part que dans l'état actuel de l'enquête aucune confusion possible n'a pu être faite soit avec un astre connu et habituellement très visible, soit avec un aéronef (avion, hélicoptère).

Il est important de souligner que les trois témoins sont des personnes saines mentalement, connues honorablement et peu portées à raconter ce qui n'est pas.

NOTA: - Bien que les photographies prises scient médiocres, elles sont jointes pour donner un aperçu du relief.

Fait et clos à le 24 Novembre 1981 à 15 hourss.

L'Officier de Police Judiciaire.

GENDARMERIE NATIONALE	PROCEDURE				
	PROCES-VERBAL D'AUDITION DE Témoin				
PROCES-VERBAL (Nº/ANNÉE)	AUTRE CAS	•.	Nº PIÈCE Nº FEUILLET		
408 du 13 Octobre 1981			2 1/2		
ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT) Enquête sur O.V.N.I.					
date et heure	nous trouvant à (lieu)				
Ce jour 2 Novembre 1981	nous trouvant à notre burs	en d			
Nous soussigné(s)	Chef d'Escadron Officier de Commandant la Compagnie de C	ondarmovi.			
Vu les articles we a so at 75		du co	de de procédure pénale.		

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

-Entendu à

, le 13 Octobre 1981, l'intéressé déclare à 18 h 30. punalo Samedi 19 Soptembre 1981 vors 22 beures 15 alors que je revenais en volture vers BOURO-MADAME per la R.H. 116 de mo suis arrêté à hautour du chateau d'eau de SAINTE-LEOCABIE. Le ciel étalt très clair, les étalles icitalent visibles. As bout de cinq minutes de présence à cet endroit j'ai aperçu un objet lumineux dans le ciel un Sud de ma position au niveau de la frontière espagnole. ---et une lucur rouge se déplagait sur cen lumières ot centlaient elignoter du rouge au blend, warmanne americane """ J'ai estimé que cet objet lumineux avait la buille d'un avion de ligne .-nunj'ai prix les jumelles (Grossissement 12 de marque RONY) et je n'ai rien observé de micha que ce que j'ai déjà décrit. Je ne pour affirmer que noes fonêtres" qui étaient toutes semblables soient de forme ourrée ou rande. Cels pouvait être aussi des projecteurs qui ne semblaient pas éclairer vers le sol wow Je pense que la position de l'appareil qui est demouré immobile environ 15 minutes était à la verticale de la borne 504 sur le massif du Puignal ou unije maintiens qu'itant donné la distance d'observation l'objet lumineux était de la dimension d'un avion de ligne. J'ai l'habitude de voir passer des avions de nuit et de jour la Cordagne étant placée sur l'axe international de vol France - Afrique. En plus la base du C.V.M. me permet de distinguer um hélicoptère d'un avion. A cette distance je n'aurais d'ailleurs vu que les feux olignotants et le projecteur d'atterrissage n'aurait pas ou de tel-100 dinondiono, montante manistra di mandante de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania del la compania d and Aprile cotto observation je sula entré à DOURG-MADAME à partir du moment où l'appareil derrière l'horison en Repagne. Sa vitense de disparition était A BOURG-MADAME 1'ci obutla decina sa ab ritred A """

repris l'observation qui ou début n'a rien donné. Au bout de 15 minutes vers 22 heures 15: J'ai aperçu à nouveau l'appareil qui se trouvait plus au Sud Ouost et en Espagno au niveau du Massif de la Molina. Il est domeuzé Immebiles un mament mais meins de timps que la promière fois. J'ai su l'intpression que I engin s'éloignait de moi en montant à une vitesse réduite.

blamohes

TO THE STATES PAINS CRECONSTANCES CONSEQUENCES AMESURES PRISES

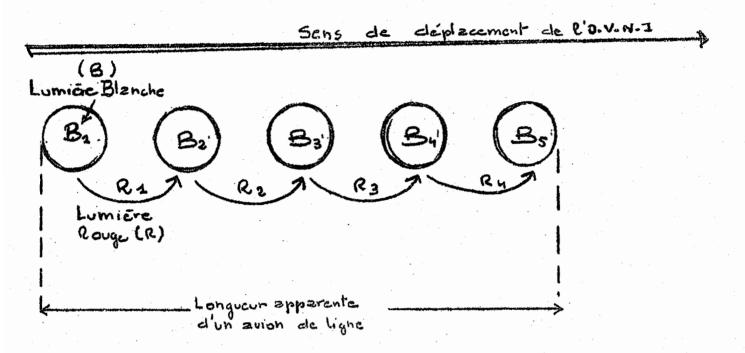
- 2 =

Le 13 Octobre 1981 à 19 houres 10. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

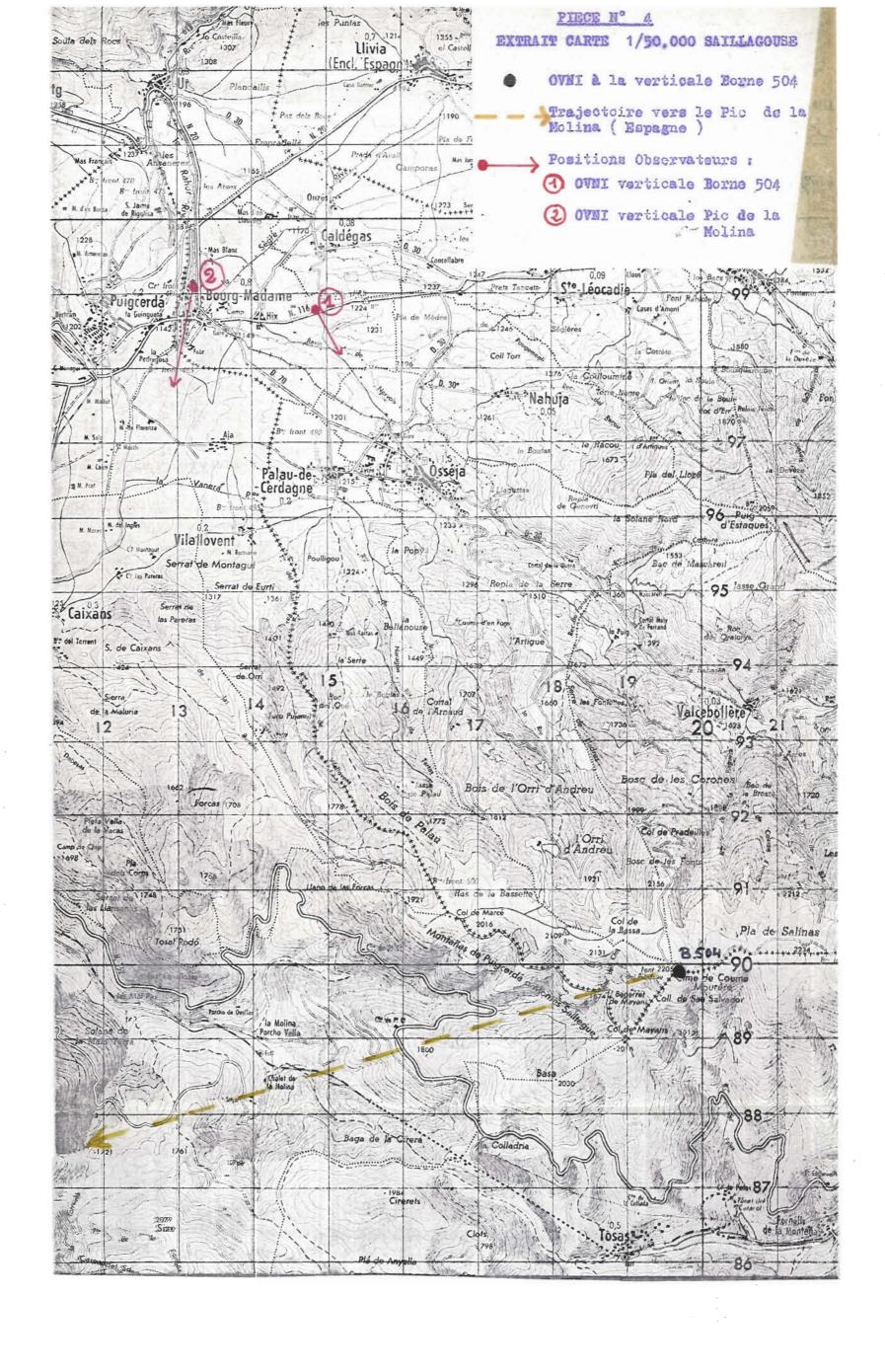
(A signé au carnot de déclarations)

الألا معين

SCHEMA DE L'O.V.L.I. SELON MONSIEUR



Les lueurs rouges (H) occultent successivement les lumiéres blanches (B) ou bien s'agit-il simplement de feux alternatifs blancs/rouges



PROCÉDURE GENDARMERIE NATIONALE COMPAGNIE OULESCAPRON PROCÈS-VERBAL 対D'AUDITION DE Tomorn Nº FEUILLET Nº PIÈCE AUTRE CAS 1 488 du 13 Octobre 1981 ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT) Enquête sur O.V.M.I. nous trouvant à (lieu) Ce iour

à

Vous soussigné(s)

deux novembre mil nouf cent quetrevierten nous trouvent & notre buresu

Chef d'Espadron Officier de Police Judiciaire

Vu les articles

Commandant la Compagnie de Condarmente de que code de procédure péndle,

16 à 19 et 75

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

Entendue lo 23 Octobre 1981 à 10 houres 15 , l'intéressée déclare: trouvais en face de la boucherie en compagnie de ma cousine et que le recerdale en direction de l'Ouest (Entre VILLEPRANCIE et VERNET) j'ai resarqué un objet de couleur rouge atténué de la grosseur d'une étoile importante qui se diplopait dans le cons Villi-Francle - Sanorre, -----una Mone avone regards cet objet durant environ 5 minutes et lorsque nous l'avons quitéé du regard il se trouvait environ à hauteur de la vallée de FUIDLA au-dessous de la ligne de crête la plus haute mais au-dessus **des col-**III под I в в рим реобиль, частичественно постичественно принистичественно принистичественно постичественно постичественно "" La viteuse n'e semblé asson lente certainement plus lentement qu'un' avion. La trajectoir n'a jamais varié mi en houteur ni latéralement. unu Je mai pas remarqué de changement de volume mais j'ai distingué un genre d'auxéole de coulour rouse plus atténué que l'objet. Je n'ai pas diatingud autre chose que l'objet rouge, encues forme n'était à l'arrière de cet inn he must stait très claire ét les étailes étaient très visibles et auoune brues n'était visible. Je ne peur pre octionr l'altitude de cet objet per rapport au sol. l'ajoute que cela us semblait plus bas que la trajectoi-"" Je no lis par d'envrages de soiences fiction du moins de manière habituelle. J'ai parlé de cette ebservation à des camorades qui ne m'ent pas

Le 25 Octobre 1981 & 10 houres 50. Locture faite par moi de la déclaration ci-desus, j'y porsiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(ancideration) de decrete as depice a)

GENDARMERIE NATIONALE PROCEDURE COMPAGNIE OU ESCADROS PROCÈS-VERBAL M D'AUDITION DE Témoin No PIÈCE Nº FEUILLET AUTRE CAS 6 ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT) Enquête our un O.V.N.I. nous trouvant à (lieu) Ce jour vingt-cinq octobre mil newf cont quatre-vingt-un à newf heures nous trouvant . (Pyrénées-Orientales) à Vernet-les-Bains. gendarme. Officier de pelice judiciaire Nous soussigné(s) Vu les articles . 16 & 19 et 75 du code de procédure pénale, rapportans les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux cobres de nos objets PERSONNE CONCERNÉE DECLARATION:""Le trois ectobre 1981 à 2 houres 45, je me suis mis à la font-"tre dont les velets n'étaient pas fermés pour regarder le temps "A travers les carreaux. (------""La muit était claire, le ciel étailé, je distinguais très bien les crêtes "des montagnes qui se trouveiment devant mei, c'est-a-dire la Péña et crêtes "de Mariailles, Je regardais l'horison, lorsque venant de la direction de la "Cerdagne(Nord-Cuest) et se dirigeant vers Mariailles (Sud-Est) j(ai aperçu "un objet lumineux de forme courte et arondie dont la base était sombre et la "partie supérioure était éclairée. "--------wancet objet ne faisait aucun bruit en se déplagant, " """Je muin morti sur le balcon et j'ai aperçu un deuxième objet identique qui "S.I!""Il me semble que les deux objets sent passés entre mon point d'observa-"tion et le pie de la Peña, ent suivi la vallée du Cady pour passer pres-"que au ras de la crête de Mariailles." """<u>S.T</u>.: A aucun moment il n'y a cu d'accélération, de ralentissement, de "S.I:""Le luminosité de ces ebjets n'a pas varié pendant tout le temps de men "observation. Quant am bruit il était nul ou presque, un léger siffle-"ment que je pourrele compareré à celui d'un ventilateur de chauffage, même "à la rigueur de bruit pouvait être comparé à celui d'un brâleur de petite "chaudière à masout, mais quand même plus atténué."" "S.I:""Depuis men point d'observation, à l'herizon, c'est-a-dire au pie de "la Peffi, ces ebjets sent passés à ras du pic et à une dissine de mêtres Mdes **erites** de Heriailles.⁰⁰⁰ pumbe mon point d'observation à la base du pic de la Peña il y a environ ."500 mètres. Les objets sont passés à peu près à la même distance, il m'a reemblé. HHM "B.I:""En raison de leur basse altitude, je ne pense pas aveir eu à faire "A doux avious.""" ns.l: nunje ntai pas feit meage de jumelles. nun---"S.I:"""Ces objets avaient la grosseur d'un véhicule automobile."""""" Le 25 Octobre 1981 & 9 houres 45. Lecture faite par moi de la déclaration ci-deseus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. (a signé au carnet de déclarations.)

$-it^2$	rit :	Ė	ù	c - F	nici	e٦
1)	7	1	1	1	1	

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)

an entering the control of the state of the

Enquête sur un O.V.N.I.

date et heure

nous frouvant à (lieu)

seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-un à huit heures trente

Nous saussigné(a)

Officier de police judiciaire

Vu les articles

16 à 19 et 75

du code de procédure panç

rupportons les opérations suivantes que nous overs effectuées agasent en unifercia el conformament des adies de pos che la PERISONNE CONCENSER

DECLARATION :S.I:""Lorsque j'ai aperçu les objets, j'ai jugé qu'ils pouvaient avoir la dimension d'un véhicule automobile, c'est à

"dire cinq mètres environ."""

"""Les deux objets identiques avaient une couleur rouge à la base et jaunât sur la partie supérieure. La partie supérieure semblait composée de hublon """Les deux objets sont passés à une minute d'intervalle et se sonts diristrates la même direction."""

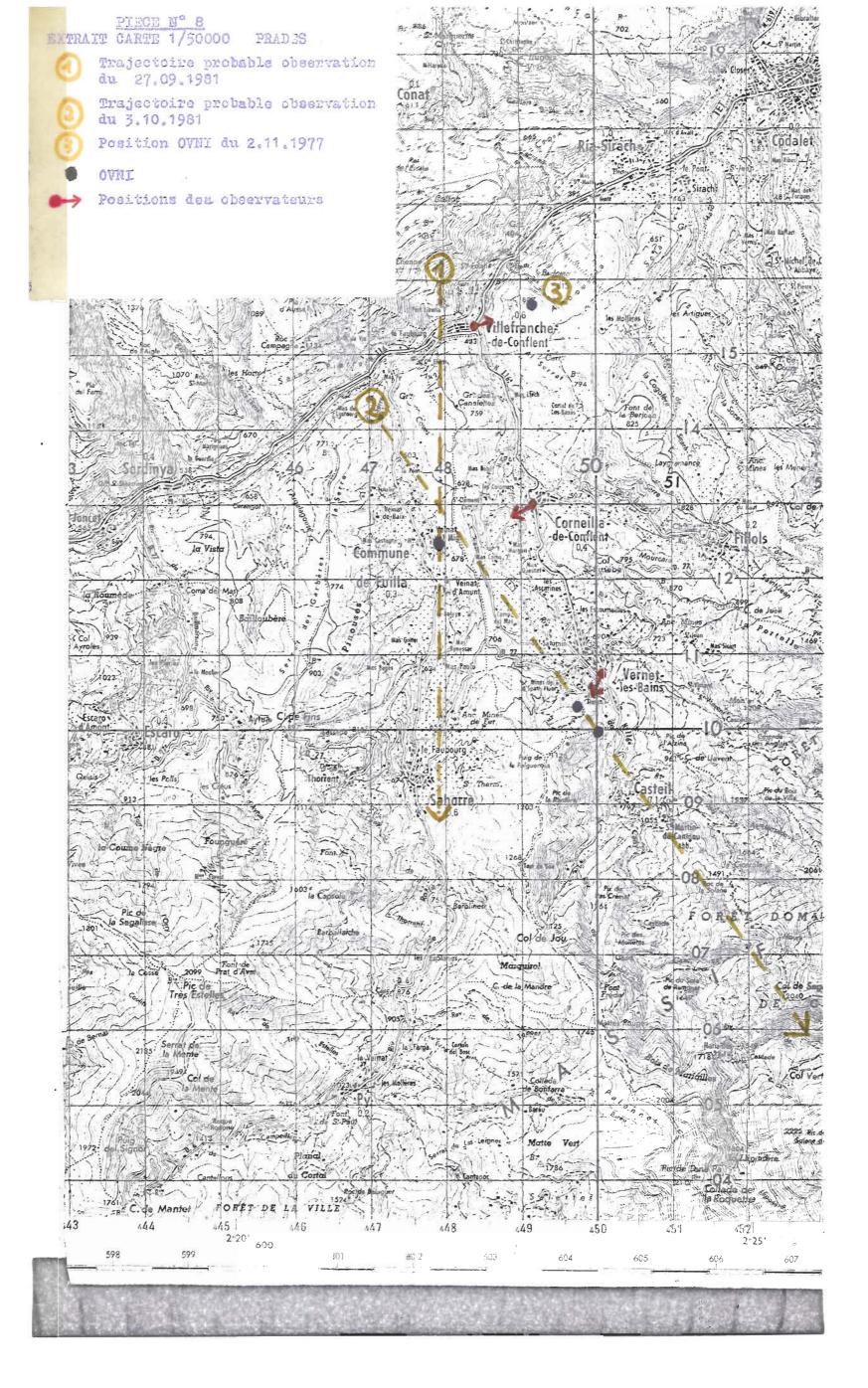
"""J'ai observé le premier objet jusqu'aux crêtes de Mariailles et lorsque "regardé dans la direction d'où était venu l'objet je me suis aperçu qu'un "deuxième arrivait.""

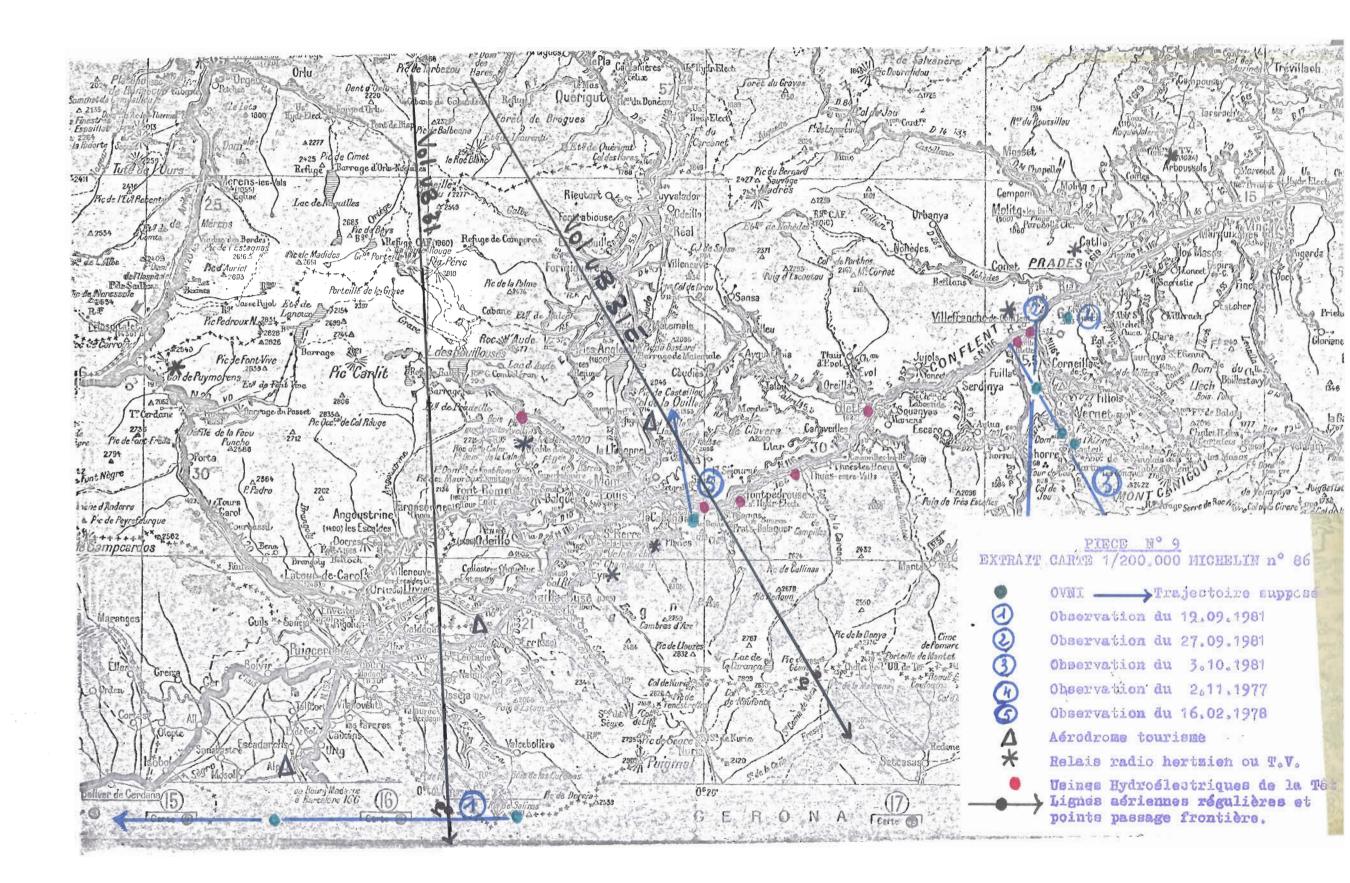
""Pour définir les crêtes de Mariallles, je nomme ainis la région de Palan "Roc de Mariailles, chaîne rocheuse qui descend de Moura.""

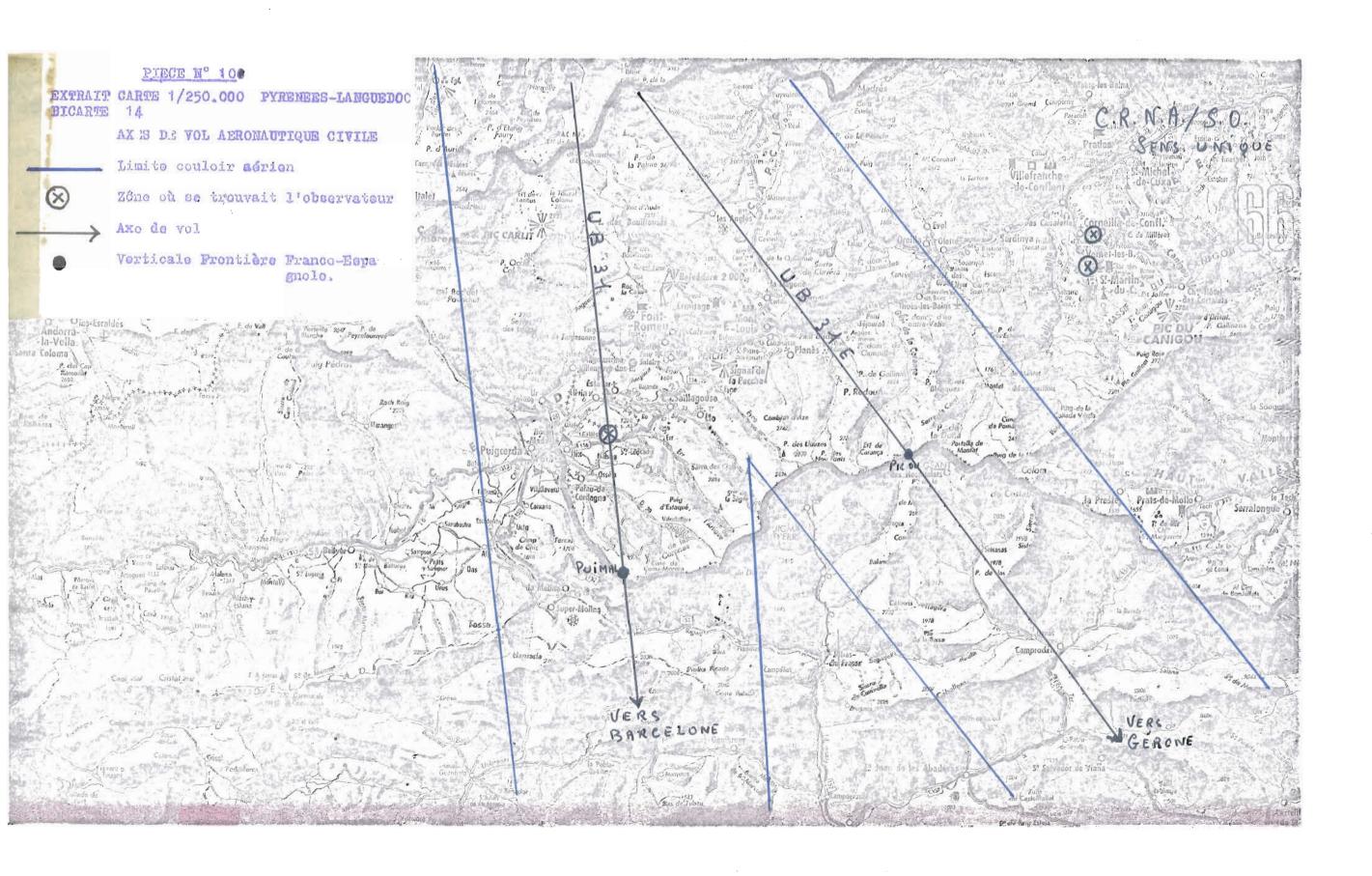
Le 16 Novembre 1981 à 9 heures dix.

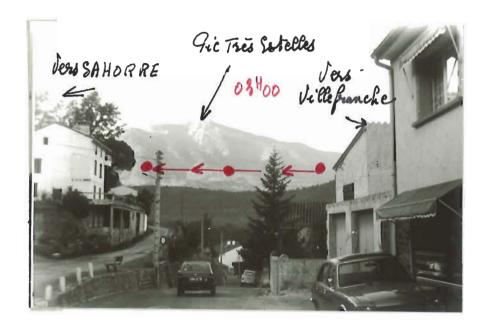
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue 1ºO.P.J.





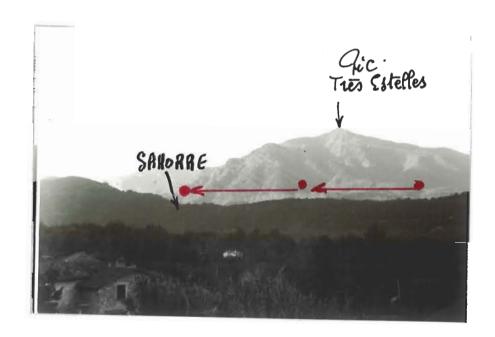




Trajectoire de l'O.V.N.I.

vu à partir de la boucherie de CORNEILLA-DE-CONFLENS





Trajectoire de l'O.V.N.I. en direction de SAMORRE. (Vue prise du haut de CORNEILLA-DE-CONFLENT) o.v.N.I. vu à partir de BOURG-MADAMÉ.

